

**Compte rendu du Conseil Municipal
de St FRÉZAL DE VENTALON du 16 juin 2014 - 17 h 30**

Présents :

MM. Alain VENTURA, maire ; Jacques HUGON 1^{er} adjoint ; Mmes Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS Muriel, 2^e adjoint ; Marie-Christine LIEBER, 3^{ème} adjoint
Mmes Anne-Marie DIDIER ; Céline MATHIEU, Solène RENARD ; Fabienne SALMERON
M. Frédéric MOUREAU

Absents excusés : Isabelle DUQUENNE (procuration à M. de GAUDEMONT-LANDAIS), Marc GOURDON (procuration à M-C LIEBER)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine LIEBER

Lecture est faite de l'ordre du jour.

➤ **Compte rendu du 27/04/2014 :** Adopté.

➤ **Modification du temps de travail de 3 agents :**

Le Comité Technique Paritaire du 11 juin 2014 a émis un avis favorable aux demandes de modification du temps de travail de 3 agents communaux, et de fait, à la demande de la commune de modification du tableau des emplois :

- M. ABEILLON Philippe – adjoint technique de 1^{ère} classe – passage de 28 h à 35 h hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2014.
- Mme MARTIN Christiane – rédacteur – passage de 6 h à 4 h hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.
- Mme MARTZ Elisabeth – adjoint technique de 2^{ème} classe – passage de 22 h à 25 h hebdomadaires (contrat annualisé) à compter du 1^{er} septembre 2014 dans le cadre de son intervention à compter de la rentrée scolaire 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve les modifications susmentionnées.

➤ **Modification des rythmes scolaires**

M. le maire informe également le conseil que, dans le cadre de la modification des rythmes scolaires, le temps de travail de Mme STEINFELD sera également modifié : passage de 20 h à 22 h hebdomadaires (contrat CAE CUI annualisé).

Le planning relatif au temps périscolaire se présentera comme suit à compter de la rentrée scolaire 2014/2015 :

- Lundi : garderie de 15 h 30 à 16 h 30
- Mardi : temps périscolaire de 15 h 30 à 16 h 30
- Jeudi : temps périscolaire de 15 h 30 à 16 h 30
- Vendredi : garderie de 15 h 30 à 16 h 30

➤ **Réouverture de la crèche de Saint Frézal**

En mai dernier, le Conseil d'Administration de l'association Trait d'Union a validé la demande de la commune de ré-ouvrir la crèche à compter du 1^{er} septembre 2014, à raison, dans un 1^{er} temps, d'une journée par semaine ; le jour retenu est le jeudi.

M. le maire rappelle la chronologie des faits :

❖ Année 2012 :

- passage de deux jours hebdomadaires d'ouverture de la crèche à un jour hebdomadaire
- un seul enfant inscrit = fermeture de la crèche

❖ **Année 2013 :**

- la commune demande la réouverture de la crèche (liste prévisionnelle de 5/6 enfants) mais le Conseil d'Administration de Trait d'Union n'émet pas d'avis favorable.

❖ **Année 2014 :**

- mai : la commune présente une liste prévisionnelle de 10 enfants (+1 au 16 juin 2014) ; la demande de réouverture est soumise au Conseil d'Administration de Trait d'Union et approuvée, sous réserve de validation par la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère.

Mme Marie-Christine LIEBER représente la commune au sein du Conseil d'Administration de l'association Trait d'Union.

➤ **Points sur les travaux en cours**

❖ L'Arbousset :

Mme Muriel SAÏZ est locataire du logement A depuis le 15 mai 2014.

Au 1^{er} juillet 2014, Mme Julia HUGUES et M. Guilhem ROUSSEL seront locataires du logement B.

❖ Enfouissement des réseaux à Pénens Haut

Les travaux de génie civil et de câblage par ERDF ont été réalisés.

Semaine du 9 au 15 juin 2014, de 1ers travaux de câblage par ORANGE ont été réalisés mais ceux-ci ne sont pas terminés.

M. le maire évoque le problème des tranchées qui affaissent la chaussée ; un goudronnage est prévu mais il ne sera effectué que lorsque les travaux de câblage par ORANGE seront réalisés, or ORANGE a pris un réel retard dans son planning d'exécution des travaux ; malgré les maints appels téléphoniques de M. le maire auprès du SDEE et d'ORANGE, la commune ne peut rassurer les habitants du hameau sur une date de fin des travaux.

❖ Parking de l'Arbousset : goudronnage prévu

❖ Parking des Abrits : la commune est dans l'attente du rapport d'expertise de SARETEC, expert mandaté par son assurance, GENERALI.

❖ Mise aux normes des captages : M. MERCIER de la SAFER viendra en mairie le 18 juin pour faire le point sur la procédure de régularisation administrative des captages.

➤ **Projets**

❖ Aménagement de la mairie : de 1ers relevés ont été faits ; une 1^{ère} réunion de travail est à programmer ; en fonction des orientations souhaitées, les secrétaires travailleront sur les plans prévisionnels de financement.

❖ Terrains à l'Ayrolle :

Jacques HUGON propose de prendre en charge ce dossier.

Une réflexion est nécessaire sur la vente de parcelles avec VRD (voirie et réseaux divers) ou sans VRD.

❖ Moulin du Salson : Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS et Marie-Christine LIEBER prennent en charge le dossier.

Dans un 1^{er} temps, Marie-Christine LIEBER doit dissoudre l'association Cévennes Ecole de Vie qui a contracté un commodat avec le Groupement Forestier de St Frézal pour le Moulin du Salson.

Dans un second temps, la commune doit s'interroger sur le projet qu'elle, ou une association créée à cet effet, entend mener à bien au Moulin du Salson. Une fois défini et validé par le conseil, la commune le soumettra aux partenaires, plus précisément le Parc National de Cévennes et le Groupement Forestier.

❖ Eco-hameau : Marie-Christine LIEBER fait part de ses recherches sur la thématique et présente quelques structures et réseaux spécialisés en la matière : Réseau Habitats Groupés, Réseau de l'Habitat Participatif, Toit de Choix, Terres de liens.

Il est convenu de faire un inventaire des terrains communaux.

❖ Aménagement dans les hameaux : Un projet d'économie d'énergie des éclairages publics communaux est en cours en partenariat avec le SDEE de la Lozère

➤ **Délibérations**

❖ Dédommagement forfaitaire relatif à la remise en état du logement communal de Pénens Haut : Mme PADOVANI, ancienne locataire, accepte de dédommager la commune suite aux dégâts constatés dans le logement lors de l'état des lieux sortants ; le cumul des dépenses s'élève à 3 481.48 € ; il est convenu de réduire la créance à 1 990.00 €, payable par retenue sur la caution déposée (490 €) et par 30 mensualités de 50.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

❖ Délibération modificative désignation des délégués de la commune auprès du SIVU réémetteur télévision de la Vallée Longue :

Délégués titulaires : Frédéric MOUREAU, Fabienne SALMERON

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

❖ Délibération modificative désignation des délégués de la commune auprès du syndicat mixte de la Ligne Verte des Cévennes :

Délégué titulaire : Jacques HUGON

Délégués suppléants : Frédéric MOUREAU, Céline MATHIEU

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

❖ Convention du Syndicat mixte Pays Cévennes – service SPANC – pour le recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif : après en avoir délibéré, le conseil approuve le nouveau projet de convention et autorise M. le maire à signer ladite convention.

❖ Délibération modificative régularisation d'opérations d'ordre sur le Budget Primitif :

Compte	Nature	Montant	Compte	Nature	Montant
			28041-040	Amortissement	2070.20 €
202-041	Reprise avance PLU	500.00 €			
23135	TRAVAUX	1 570.20 €			
TOTAL		2070.20 €			2070.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

❖ Délibération modificative régularisation d'opérations d'ordre sur le Budget Primitif :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2051		+ 500.00 €
21538	- 500.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

❖ Délibération modificative n°1 budget annexe AEP

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
23 Immobilisation en cours 23153/23	- 3000.00 €	
021 Virement de la section fonctionnement 021/021	- 3000.00 €	
011 Charges à caractère général 6152/011		+ 3000.00 €
023 Virement à la section investissement 023/023	- 3000.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

❖ Délibération modificative n°1 budget annexe Logement Social

Compte	Nature	Montant	Compte	Nature	Montant
6226	Convention Etat	+ 140.00	74748	Sub commune	+140.00
165	Cautions	+ 1005.00	165	Cautions	+ 1005.00
total		1145.00 €			1145.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

❖ Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail : délibération autorisant M. le maire à signer la convention de partenariat avec l'Académie de Montpellier, pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail à l'école des Abrits pour un coût de 1.50 € TTC/élève et par an.

➤ **Comptes rendus des dernières réunions**

Conseil d'Administration REGAIN : Jacques HUGON était présent au CA ; il est prévu d'organiser un apéritif conviant les habitants, en partenariat avec la commune.

Election des membres du Conseil d'Administration du Parc National des Cévennes : M. le maire était présent et informe le conseil des membres élus au sein du collège « Maires et Présidents d'EPCI Lozère et Gard ».

Réunion du Syndicat Mixte de la Ligne Verte des Cévennes du 28 mai 2014 : Jacques HUGON et Frédéric MOUREAU étaient présents. Ils informent le conseil des difficultés de financement et de pilotage de l'opération.

Réunion charte PNC du 13 juin 2014 : Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS et Anne-Marie DIDIER étaient présentes. Stéphane GARNIER, délégué territorial PNC, viendra prochainement rencontrer le conseil.

Présentation du plan d'action Projet Lozère 2020 du Conseil Général : Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS était présente et a informé le conseil de la démarche « Projet Lozère 2020 », nouveau plan d'action pour la période 2014-2020.

➤ Questions diverses

❖ Le rez-de-chaussée de l'ancien logement attenant aux locaux de la mairie est loué, provisoirement jusqu'au 31 décembre 2013, à Mme Anne-Christine COURCOL, potière. Afin qu'elle puisse y exercer son activité, des travaux de mise aux normes électriques sont nécessaires. La commune a demandé plusieurs devis.

L'entreprise électrique AIGOIN réalisera les travaux (605 € HT)

❖ Conseil d'école programmé au jeudi 19 juin 2014 : M. le maire, Jacques HUGON et Marie-Christine LIEBER y assisteront.

❖ M. le maire informe le conseil de la demande de deux familles domiciliées à Saint Privat de Vallongue souhaitant scolariser leurs enfants à la rentrée prochaine à l'école primaire des Abrits. Le maire de Saint Privat de Vallongue, commune où sont actuellement scolarisés les enfants, s'oppose à leur désinscription.

M. le maire va prendre contact avec l'Inspection Académique de Lozère pour s'informer sur la législation réglementant la démarche.

❖ M. le maire fait part au conseil des agissements d'un contrôleur de la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère lors d'un contrôle auprès d'un foyer domicilié sur la commune. Un courrier a été adressé en RAR au Directeur de la CCSS.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités, la séance est levée à 22 h 05.